



## Déclaration annuelle d'exercice en société 2025-2026 Société par action (S.P.A.) Propriétaire UNIQUE

### Notes

1. Une déclaration d'entreprise doit être produite **annuellement avant le 31 mars** pour chaque société au sein de laquelle un agronome, actionnaire ou associé, exerce des activités professionnelles en agronomie.
2. Références : [Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société](#) (ci-après « Règlement »), [Code de déontologie des agronomes](#), [Code des professions](#) (art. 187.11 et suivants).
3. S'il s'agit de votre première déclaration, veuillez joindre votre certificat de constitution.

### Section 1 – Identification de la société (obligatoire)

---

N° d'entreprise du Québec (NEQ) : \_\_\_\_\_ Date de constitution (jj/mm/aaaa) : \_\_\_\_\_  
Secteur d'activité principal :

**Nom ou dénomination sociale inscrite au Registraire des entreprises du Québec :**

Autres noms ou dénominations sociales utilisées au Québec pour cette société :

- 1.
- 2.
- 3.

#### Adresse – Sièges sociaux

N° civique : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
Bureau : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
N° téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

La société possède-t-elle d'autres établissements (places d'affaires) au Québec?    **Oui**    **Non**

Si vous avez répondu **oui**, inscrivez les adresses des autres établissements. Si l'espace est insuffisant, vous pouvez joindre une annexe.

#### Adresse 1

N° civique : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
Bureau : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

**Adresse 2**

N° civique : Adresse :  
Bureau : Ville :  
Province : Code postal : Pays :

**Adresse 3**

N° civique : Adresse :  
Bureau : Ville :  
Province : Code postal : Pays :

**Section 2 – Identification du répondant : actionnaire ou associé (obligatoire)**

---

**PRORPRIÉTAIRE - MEMBRE – SEUL ACTIONNAIRE (agronome)**

N° membre :  
Nom :  
Prénom :  
Adresse résidentielle :

**Section 3 – Attestation d'assurance de la société contre les fautes professionnelles de ses membres**

---

Conformément au [Règlement sur l'assurance responsabilité des agronomes](#), et afin d'être autorisé à **exercer** conformément au présent règlement, l'**agronome propriétaire et actionnaire, doit fournir et maintenir pour cette entreprise, soit par contrat d'assurance** ou de cautionnement, **soit par l'adhésion à une assurance collective contractée par l'Ordre, soit par la souscription à un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle** établi à l'article 86.1 du Code des professions (C-26), une garantie contre la responsabilité que cette société peut encourir en raison des fautes commises par l'agronome dans l'exercice de sa profession au sein de cette société.

**La garantie doit prévoir un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation.**

**Veillez sélectionner :**

Je déclare que la société est assurée auprès de **Beneva**.  
(Cochez si vous avez souscrit à l'assurance de l'Ordre lors du renouvellement 2025-2026)

**SI AUTRE ASSUREUR QUE BENEVA :**

Je déclare que la société est assurée auprès d'un **autre assureur** que Beneva et que cette assurance est **conforme** au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes](#).

**Indiquez le nom de l'assureur :**

**De plus, vous devez compléter et nous retourner l'Annexe I : [Formulaire – Annexe I](#)**

## Section 4 – Documents obligatoires à joindre à la déclaration

Selon le type de société, veuillez vérifier que tous les documents requis sont joints à votre déclaration en **cochant** les cases dans le tableau.

<b>SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (S.P.A.)</b>	
<b>DOCUMENTS À REMETTRE ANNUELLEMENT (cochez)</b>	
<b>Autorisation écrite irrévocable (Annexe B)</b> dûment signée par le membre-proprétaire de la société <sup>1</sup>	
<b>Attestation et l'engagement (Annexe B)</b> dûment signée par le membre-proprétaire de la société <sup>2</sup> .	
<b>Confirmation écrite de l'assureur</b> attestant que la société détient une garantie contre les fautes professionnelles des membres de l'Ordre des agronomes du Québec. (Pour la société n'adhérant pas au contrat collectif d'assurance responsabilité professionnelle offert par <i>Beneva</i> via l'Ordre).	
<b>Si vous n'avez jamais produit de déclaration, veuillez fournir les documents ci-dessous. (cochez)</b> <i>(Ceux-ci ne seront plus requis lors de vos prochaines déclarations)</i>	
<b>Copie du certificat d'attestation</b> émis par le Registraire des entreprises du Québec (peut être commandé en ligne sur le site internet du REQ)	
<b>Copie certifiée du certificat de conformité émis par Industrie Canada</b> ou par l'autorité compétente (ailleurs au Canada). (S'il s'agit d'une société qui n'a pas été constituée au Québec.)	
<sup>1</sup> À titre d'agronome membre et propriétaire de la société vous devez autoriser par écrit et de façon irrévocable, le droit aux personnes, aux comités, au conseil et au tribunal mentionnés à l'article 192 du Code des professions d'exiger de toutes personnes la communication d'un renseignement ou d'un document visé à l'article 9 du Règlement. <b>Pour ce faire, vous devez compléter et signer l'Annexe A.</b>	
<sup>2</sup> À titre d'agronome membre et propriétaire de la société, vous devez attester le contenu de la déclaration et vous engagez à effectuer des mises à jour des renseignements transmis dans la présente déclaration. <b>Pour ce faire vous devez compléter et signer l'Annexe B.</b>	



LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

### Autorisation écrite et irrévocable

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
*NOM DU REPRÉSENTANT DUMENT AUTORISÉ DE LA SOCIÉTÉ, EN LETTRES MOULÉES*

en ma qualité de, \_\_\_\_\_, propriétaire unique de la  
*TITRE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ*

société \_\_\_\_\_  
*NOM DE LA SOCIÉTÉ*

située au \_\_\_\_\_  
*ADRESSE COMPLÈTE DE LA SOCIÉTÉ*

**autorise tout comité, instance disciplinaire, tribunal ou personne visé à l'article 192 du Code des professions, à demander copie de tout document visé à l'article 5 du Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société.**

L'article 192 du Code des professions prévoit ce qui suit :

« **192.** Peuvent prendre connaissance d'un dossier tenu par un professionnel, requérir la remise de tout document, prendre copie d'un tel dossier ou document et requérir qu'on leur fournisse tout renseignement, dans l'exercice de leurs fonctions :

1° un comité d'inspection professionnelle ou un membre, un inspecteur ou un expert de ce comité ainsi que la personne responsable de l'inspection professionnelle nommée conformément à l'article 90;

2° un syndic, un expert qu'un syndic s'adjoit ou une autre personne qui l'assiste dans l'exercice de ses fonctions d'enquête;

3° un comité de révision visé à l'article 123.3 ou un membre de ce comité;

4° un conseil de discipline ou un membre de ce conseil;

5° le Tribunal des professions ou un de ses juges;

6° tout comité d'enquête formé par un conseil d'administration, un membre d'un tel comité ou un enquêteur de l'ordre;

7° tout administrateur désigné par le gouvernement en vertu de l'article 14.5;

8° une personne, un comité ou un membre d'un comité désigné par le conseil d'administration pour l'application des articles 45 à 45.2, 46.0.1, 48 à 52.1, 55 à 55.2 ou 89.1;

Dans le cadre de l'application du présent article, le professionnel doit sur demande, permettre l'examen d'un tel dossier ou document et fournir ces renseignements et il ne peut invoquer son obligation de respecter le secret professionnel pour refuser de le faire. »

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_  
*VILLE ANNÉE / MOIS / JOUR*

X \_\_\_\_\_  
*SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DUMENT AUTORISÉ DE LA SOCIÉTÉ*



LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

## Attestation et engagement

### Exercice financier 2025-2026

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
NOM DU MEMBRE / RÉPONDANT EN LETTRES MOULÉES

résidant au, \_\_\_\_\_  
ADRESSE COMPLÈTE

atteste que **(cochez toutes les cases)** :

Je suis la personne autorisée à signer la déclaration modificative.

Les renseignements déclarés sont complets, conformes et exacts et que les documents requis qui accompagnent la déclaration sont toujours en vigueur.

Toutes les conditions prévues aux articles 1 ou 2 du *Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société*, selon le type de sociétés, sont respectées. Ces conditions sont inscrites dans les statuts de la société ou stipulées au contrat de la société.

et m'engage à **(cochez toutes les cases)** :

**Mettre à jour les renseignements contenus** à la déclaration si des modifications surviennent durant la période en cours. (*Période : 1<sup>er</sup> avril au 31 mars*)

**Aviser l'Ordre de toute modification aux renseignements fournis** dans la présente déclaration en transmettant le **formulaire « Déclaration modificative »** dans les **30 jours** suivant la modification.

**Aviser l'Ordre lorsque l'une des conditions prévues au Règlement ou au chapitre VI.3 du Code des professions n'est plus remplie.**

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_  
VILLE ANNÉE / MOIS / JOUR

X \_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU MEMBRE / RÉPONDANT NUMÉRO DE MEMBRE

## Transmission de la déclaration et des documents requis

---

**Votre déclaration modificative doit être transmise dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur des changements.**

**Par courriel :** Sylvie Lefebvre, technicienne juridique

[sylvie.lefebvre@oaq.qc.ca](mailto:sylvie.lefebvre@oaq.qc.ca)

Consultez le site web de l'Ordre pour en savoir plus sur l'exercice en société et le Règlement en cliquant sur le lien suivant : <https://oaq.qc.ca/membres/profession/exercice-en-societe/>

### **RAPPEL - Documents à transmettre :**

Registre des entreprises du Québec (REQ) à jour démontrant les modifications apportées

Si des modifications sont apportées à la société qui n'a pas été constituée au Québec : Copie certifiée du certificat de conformité émis par Industrie Canada

Si la section assurance a été modifiée avec un assureur autre que Beneva: remettre l'**Annexe I**, disponible sur le lien suivant : [Annexe I - autre assureur](#)